



Mérignac, le 09 juin 2021

Courrier n°20210609/SAM BF/JPL



Objet : Assemblée générale annuelle et **élective** de la section

Mesdames, mesdemoiselles, et messieurs,

L'assemblée générale de la section se déroulera le **Lundi 05 juillet 2021** à la Maison des Associations (**salle restauration**), 55 av. Maréchal de Lattre de Tassigny à Mérignac de 19h à 22h.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- 1- Introduction et présentation du rapport moral par le président,
- 2- Présentation des futurs projets
- 3- Rapport d'activité par le secrétaire et vote du rapport d'activité,
- 4- Rapport financier par la trésorière et vote du rapport financier,
- 5- **Election du comité directeur pour l'olympiade 2021-2024 (voir règlement page suivante),**
- 6- Montant des cotisations et planning des cours pour la saison prochaine,
- 7- Questions diverses,
- 8- Clôture de l'AG.

Cette réunion sera suivie d'un pot offert par la section.

Remarque 1 : *si vous souhaitez participer activement à la vie et à la gestion du club, n'hésitez pas à nous le faire savoir par notre adresse mail (nous cherchons une ou un bénévole pour le poste de Trésorier)*

Remarque 2 : *Si vous ne pouvez pas participer et avez 16 ans et plus au 05/07/2021, je vous remercie de donner pouvoir représentatif et électif à un autre membre de la section en remplissant le formulaire page suivante (2 mandats maximums par membre présent).*

Je prie à tous les adhérents d'accepter mes salutations les plus sportives.

Jean-Pierre LEBLIN,
Président de la Section

Règlement applicable pour les élections de l'AG du 5 juillet 2021 (extrait)

Article 1 : la section SAM Boxe Française, Savate Forme, Canne de combat et Savate bâton défense sera dirigée pour les saisons 2021-2024 par un comité directeur de 09 membres élus (main levée ou au scrutin secret si plusieurs listes) lors de l'AG de la section.

Article 2 : peuvent se présenter à l'élection du comité directeur tous les adhérents :

- Majeurs à la date de l'élection,
- Membres de la section depuis plus de 6 mois,
- Et à jour de leurs cotisations.

Article 3 : les candidatures ou liste de candidatures doivent être envoyées au plus tard le 25 juin 2021 avant minuit par mail à sam.boxefrancaise@gmail.com

Article 4 : les listes des candidats satisfaisant les critères de l'article 2 seront disponibles au plus tard le 30 juin 2021 sur le site internet de la section : www.samboxefrancaise.com.

Article 5 : le comité directeur, élu lors de l'AG, élira en son sein, à la majorité simple, un Président(e), un Trésorier(e) et un Secrétaire qui constitueront le Bureau.

Article 6 : sont électeurs tous les adhérents :

- Âgés d'au moins 16 ans à la date de l'élection.
- Membres de la section depuis plus de 6 mois,
- Et à jour de leurs cotisations.

Article 7 : l'Assemblée générale ne peut vraiment délibérer et procéder à l'élection du comité directeur que si 20% des adhérents (de plus de 16 ans au moment de l'assemblée générale) est présent ou représenté. Un membre ne peut représenter au maximum que cinq voix y compris la sienne.

Article 8 : en l'absence de quorum défini à l'article 7, une seconde assemblée générale est de nouveau organisée et statuera à la majorité simple, sans conditions de quorum.

Coupon à découper pour donner pouvoir représentatif et électif :

✂

Je soussigné (e).....adhérent(e) à la section SAM BF
donne pouvoir àpour me représenter et voter en
mon nom à l'assemblée générale de la section qui se tiendra le 05 juillet 2021.

Date et visa